

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil le **8 avril 2025 à 20 h**, sous la présidence de Madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillers :
M. Steven Strong-Gallant, siège 1
Mme Isabelle Paré, siège 2
Mme Line Asselin, siège 3
Mme Nicole Hémond, siège 4
M. Sébastien Primeau, siège 5

Le siège 6 est vacant.

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

47-04-25
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la séance du 8 avril 2025 à 20 h.

48-04-25
Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

ADMINISTRATION

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025
2. Nominations sur le Comité des ressources humaines
3. Appui concernant l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique
4. Appui pour un soutien financier du service de camp de jour
5. Appui pour la modification du projet de loi 86 visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité
6. Appui pour le dénoncer le projet de loi numéro 93 concernant le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville
7. Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté
8. Utilisation de l'option de renouvellement du contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier 2022-2025 pour la saison hivernale 2025-2026
9. Renouvellement du Protocole d'entente relatif à la gestion des opérations du Centre Sportif Soulanges pour la saison 2025-2026
10. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale relative au camp de jour de la Municipalité de Sainte-Marthe pour l'année 2025

GREFFE

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

11. Approbation des comptes payés et à payer
12. Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les Responsables d'activité budgétaire
13. Modification de la résolution numéro 18-02-24 pour ajuster le montant à être financé au Fonds de roulement
14. Autorisation de paiement pour des services professionnels additionnels en ingénierie dans le cadre du projet de mise aux normes, de la rénovation et de l'agrandissement du Centre communautaire
15. Dépôt du rapport financier de l'exercice de l'année 2024
16. Demande d'appui financier de l'École Secondaire Soulanges
17. Adoption de la Politique numéro 2025-06 de subvention pour l'incitation à la pratique d'activités

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DU TERRITOIRE

18. Recommandation sur la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour l'ajout de l'usage de pêche récréative sur le lot numéro 2 399 186

CORRESPONDANCE

19. Dépôt de la correspondance reçue

POINTS D'INFORMATION

20. Affaires diverses

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ADMINISTRATION

49-04-25

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 a été remise à chaque membre du Conseil au moins 72 heures avant la présente séance et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, une dispense de lecture est accordée.

IL EST RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 soit approuvé tel que présenté.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

50-04-25

Nominations sur le Comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT la démission du conseiller municipal du siège 6, monsieur Willy Mouzon;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mouzon siégeait sur le Comité des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Mouzon sur ce comité;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steven Strong-Gallant, conseiller siège 1, et madame Nicole Hémond, conseillère siège 4, ont fait part de leur intérêt à se joindre à ce comité;

IL EST RÉSOLU,

QUE monsieur Strong-Gallant et madame Nicole Hémond soient nommés sur le Comité des ressources humaines.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

51-04-25

Appui concernant l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique

CONSIDÉRANT la résolution numéro 045-02-2025 de la Municipalité de Sainte-Christine demandant un appui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens.nes;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent.

QUE la présente résolution soit transmise à/au :

- Premier ministre du Québec;
- La ministre des Affaires municipales;
- La députée provinciale de la circonscription de Soulanges;
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- La Municipalité de Sainte-Christine.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

52-04-25

Appui pour un soutien financier du service de camp de jour

CONSIDÉRANT la lettre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du 10 juin 2024 adressée à la ministre des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités du Québec sortent de leur champ de compétence en offrant un service de camp de jour puisqu'il ne s'agit pas d'une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités offrent tout de même des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrice de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, c. C-12) et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoins particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour, privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité appuie la demande faite par la FQM à la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose de :

- Bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes - volet accompagnement;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées, afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux;
- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

QUE la présente résolution soit transmise à/au :

- La ministre des Affaires municipales;
- Ministre de l'Éducation;
- La députée provinciale de la circonscription de Soulanges;
- La FQM.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

53-04-25

Appui pour la modification du projet de loi numéro 86 visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité

CONSIDÉRANT la résolution numéro 018-02-25 de la Municipalité de Béthanie demandant un appui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déposé le projet de loi numéro 86, *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi modifie plusieurs articles de la *Loi de protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) (RLRQ, c. P-41.1) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM) (RLRQ, c. F-2.1);

CONSIDÉRANT QUE certaines des modifications proposées auraient des effets pervers sur le dynamisme de l'occupation du territoire et sur l'existence même des petites communautés rurales;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Québec de :

- Ne pas restreindre le droit de toutes les personnes physiques, résidentes au Québec, d'acquérir une terre de plus de quatre (4) hectares dans une zone agricole;
- Ne pas nuire aux efforts des municipalités rurales afin de maintenir, voire de redresser, leur situation démographique;
- Retirer du projet de loi numéro 86 les articles restreignant ces droits des résidents québécois et nuisant à ces efforts municipaux.

QUE la présente résolution soit transmise à/au :

- Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- La ministre des Affaires municipales;
- Le ministre des Finances;
- La députée provinciale de la circonscription de Soulanges;
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- La Municipalité de Saint-Robert.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

54-04-25

Appui pour dénoncer le projet de loi numéro 93 concernant le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-03-19-14 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant un appui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi numéro 93, *Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville*, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville, afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième (6^e) cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex;

CONSIDÉRANT QUE le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a considéré le projet comme étant prématuré et recommandait au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi prévoit qu'aucune norme édictée par la Ville de Blainville, par la MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité appuie la Ville de Blainville dans ce dossier.

QUE la Municipalité exprime son désaccord en regard du projet de loi numéro 93.

QUE la Municipalité demande au gouvernement du Québec de :

- Respecter les compétences en aménagement du territoire des Municipalités;
- Confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

QUE la présente résolution soit transmise à/au :

- La ministre des Ressources naturelles et des Forêts;
- La députée provinciale de la circonscription de Soulanges;
- La FQM;
- L'UMQ;
- La MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- La Ville de Blainville.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

55-04-25

Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-03-19-45 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant un appui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'au terme des quatrièmes États généraux de l'itinérance au Québec, tenus du 27 au 29 novembre 2024, plus de 450 participants provenant de différents milieux (élu.es aux paliers fédéral, provincial et municipal, ministères et institutions publiques, communautaires, recherche, regroupements nationaux et personnes qui ont vécu l'itinérance) ont élaboré une Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE l'itinérance touche un nombre croissant de personnes, la problématique se complexifie, surtout lorsque s'ajoutent dans l'équation des défis liés spécifiquement à la jeunesse, à la perte d'autonomie, à des problèmes de santé mentale ou de dépendances, aux traumatismes (en particulier ceux historiques et intergénérationnels) ainsi qu'à diverses formes de violence (dont celles systémiques, conjugales et sexuelles) faites aux femmes, aux Premières Nations, Métis et Inuits, aux personnes racisées, aux personnes migrantes et immigrantes, aux personnes en situation de handicap, celles de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres, ainsi qu'auprès des autres groupes sociaux discriminés et marginalisés;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter et devant l'ampleur des défis sociaux auxquels les municipalités doivent faire face, il est urgent d'agir collectivement pour renverser la tendance;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche globale associée à des services spécialisés, offrant une réponse adaptée à la diversité des besoins afin d'offrir une société fondamentalement équitable et inclusive, où chaque personne trouve sa place et vit dans la dignité et la sécurité physique, psychologique et financière;

CONSIDÉRANT QUE la prévention demeure un levier essentiel qui a fait ses preuves, mais qui demeure insuffisamment mobilisé pour réduire efficacement l'itinérance en amont, et qu'un soutien adéquat des personnes à risque est crucial pour éviter les ruptures et la désaffiliation;

CONSIDÉRANT QU'une vision commune qui privilégie la prévention de l'itinérance engage une responsabilité partagée dans l'ensemble de la société et implique que le réseau public, le milieu municipal et le milieu communautaire travaillent en concertation afin de développer des moyens adaptés à la diversité et à la réalité des problématiques vécues;

CONSIDÉRANT le contexte de la crise du logement, ainsi que la priorité d'intervention en logement identifiée par la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité appuie la Déclaration commune en faveur des personnes en situation d'itinérance, d'exclusion sociale et de pauvreté, initiée par le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

QUE la présente résolution soit transmise à/au :

- Ministère du Logement, Infrastructures et Collectivités Canada;
- Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec;
- La députée fédérale de la circonscription de Salaberry-Suroît;
- La députée provinciale de la circonscription de Soulanges;
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- L'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- La MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- Le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

56-04-25

Utilisation de l'option de renouvellement du contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier 2022-2025 pour la saison hivernale 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE l'actuel contrat avec l'entreprise Transport Yves Dupras Inc. pour le déneigement et l'entretien hivernal du réseau routier municipal 2022-2025 vient à échéance le 15 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.2 du contrat permet à la Municipalité d'exercer une option de renouvellement pour la saison hivernale 2025-2026;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'utiliser l'option de renouvellement pour la saison hivernale 2025-2026;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité utilise l'option de renouvellement, conformément à l'article 4.2 du contrat de déneigement et d'entretien hivernal du réseau routier municipal 2022-2025, pour la saison hivernale 2025-2026.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond		X
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

57-04-25

Renouvellement du Protocole d'entente relatif à la gestion des opérations du Centre Sportif Soulanges pour la saison 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE les dix (10) municipalités de Soulanges (ci-après les municipalités) se sont concertées pour la création d'une Régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges dont elles sont toutes membres conformément aux articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) ou 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE le processus de création de ladite Régie a dûment été entamé et les municipalités sont en attente de l’approbation finale du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les opérations du Centre Sportif Soulanges sont gérées par l’Organisme sans but lucratif (OBNL) du Centre Sportif Soulanges par le biais d’une entente intitulée *Protocole d’entente relatif à la gestion des opérations du Centre Sportif Soulanges* avec la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE suivant la résolution numéro 69-05-24, mentionnant l’appui de la Municipalité, pour que la Municipalité de Saint-Polycarpe et l’OBNL du Centre Sportif Soulanges renouvellent le Protocole d’entente pour la saison 2024-2025;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d’entente vient à échéance le 22 juin 2025 et que les municipalités désirent s’assurer de la pérennité des activités du Centre Sportif Soulanges pendant la finalisation du processus de création de la Régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU’il est dans l’intérêt des dix (10) municipalités que l’OBNL poursuive la gestion du Centre Sportif Soulanges jusqu’à ce que la Régie intermunicipale soit disposée à prendre la gestion complète du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité mandate la Municipalité de Saint-Polycarpe pour renouveler l’entente avec l’OBNL du Centre Sportif Soulanges pour la saison 2025-2026 ou jusqu’à ce que la Régie intermunicipale soit légalement constituée;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités participantes s’engagent une fois de plus à assumer les coûts advenant un déficit annuel des opérations par l’OBNL;

CONSIDÉRANT QUE si déficit il y a, les municipalités partageront ces frais au pro rata selon la population de chaque Municipalité et établie en vertu de la *Loi sur l’organisation territoriale municipale* (RLRQ, c. O-9) en janvier 2024;

IL EST RÉSOLU,

QUE la Municipalité mandate la Municipalité de Saint-Polycarpe pour renouveler et signer un protocole d’entente avec l’OBNL du Centre Sportif Soulanges en respectant la condition suivante :

- Le renouvellement de ce protocole d’entente sera d’une durée maximale d’un (1) an, soit du 23 juin 2025 au 22 juin 2026 ou dès que la Régie intermunicipale est disposée à prendre gestion complète du Centre Sportif Soulanges, selon le premier terme atteint.

QUE la présente résolution soit transmise aux neuf (9) autres municipalités de Soulanges.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

58-04-25

Autorisation de signature d’une entente intermunicipale relative au camp de jour de la Municipalité de Sainte-Marthe pour l’année 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur n’a pas de camp de jour municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marthe accepte les enfants non-résidents à son camp de jour et que des citoyens de la Municipalité, dont des enfants ayant des handicaps et nécessitant un accompagnement individuel, pourraient demander de s’y inscrire;

CONSIDÉRANT l’obligation d’accommodement raisonnable des camps de jour à l’endroit des enfants en situation de handicap requérant des soins de santé stipulée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, et ce, en conformité avec la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, c. C-12);

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de conclure une entente pour convenir d’une compensation monétaire en vue de rembourser les frais défrayés par la Municipalité de Sainte-Marthe dans le cas d’une demande d’accompagnement au camp de jour pour un enfant de la Municipalité vivant avec un handicap;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente en ce qui a trait au camp de jour de la Municipalité de Sainte-Marthe;

IL EST RÉSOLU,

QU’une entente intermunicipale entre la Municipalité de Sainte-Marthe et la Municipalité soit conclue pour l’année 2025 aux fins de convenir d’une compensation monétaire dans le cas d’une demande d’accompagnement au camp de jour pour un enfant de la Municipalité vivant avec un handicap.

QUE la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

GREFFE

LOISIRS ET CULTURE

FINANCES

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Jessica Mc Kenzie, certifie par les présentes que la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a les fonds nécessaires au paiement des dépenses décrites ci-dessous pour le mois d’avril 2025.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

59-04-25
Approbation des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles;

IL EST RÉSOLU,

QUE les comptes suivants soient approuvés et payés :

Comptes	Montant
Chèques nos C2500042 à C2500056	14 439,65 \$
Paiement AccèsD nos L2500075 à L2500096	42 404,54 \$
Salaires paiement direct nos D2500069 à D2500099	22 770,43 \$
Frais bancaires	398,72 \$
Total	80 013,34 \$

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

60-04-25
Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire

En vertu de l'article 7.3 du règlement numéro 260-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire dans le cadre de la délégation du pouvoir de dépenser pour le mois de mars 2025.

61-04-25
Modification de la résolution numéro 18-02-24 pour ajuster le montant à être financé au Fonds de roulement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-02-24 visant l'acquisition et le remplacement de matériel informatique;

CONSIDÉRANT QUE la résolution indique que la dépense d'un montant de 6 934,37 \$ (taxes nettes) est financée sur une période de cinq (5) ans à même le Fonds de roulement avec des remboursements annuels de 1 386,87 \$;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments de la soumission ne sont pas immobilisables et ne peuvent pas être affectés au Fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 18-02-24 pour ajuster à la baisse le montant à être financé au Fonds de roulement et le montant des remboursements annuels;

IL EST RÉSOLU,

QUE la résolution numéro 18-02-24 soit modifiée pour y indiquer que le montant à être financé au Fonds de roulement est de 6 560,19 \$ (taxes nettes) et que le montant des remboursements annuels est de 1 312,04 \$.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

62-04-25
Autorisation de paiement pour des services professionnels additionnels en ingénierie dans le cadre du projet de mise aux normes, de la rénovation et de l'agrandissement du Centre communautaire

CONSIDÉRANT la résolution numéro 131-10-23 autorisant des services professionnels en ingénierie (volet électromécanique) avec la firme Ambioner Inc. dans le cadre du projet de mise aux normes, de la rénovation et de l'agrandissement du Centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la dépense d'un montant de 12 000,00 \$ (taxes en sus) était affectée au surplus accumulé non affecté;

CONSIDÉRANT QUE des services professionnels additionnels au contrat ont été demandés par la Municipalité et que ceux-ci ont engendré un coût additionnel de 2 964,00 \$;

IL EST RÉSOLU,

QU’un montant total de 2 964,00 \$ (taxes en sus) du surplus accumulé non affecté soit affecté au paiement des factures suivantes d’Ambioner pour des services professionnels additionnels:

- Facture numéro 112433 au coût de 2 000,23 \$ (taxes en sus);
- Facture numéro 112695 au coût de 963,77 \$ (taxes en sus).

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

63-04-25
Dépôt du rapport financier de l'exercice de l'année 2024

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1), la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport financier de l'exercice de l'année 2024 ainsi que le rapport du vérificateur externe.

64-04-25
Demande d'appui financier de l'École Secondaire Soulanges

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçue de la part de l'École Secondaire Soulanges pour son Gala Méritas 2024-2025 qui se tiendra le 27 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'appui financier vise à reconnaître la participation, les efforts, la persévérance et l'excellence des élèves de la première (1^{ère}) à la quatrième (4^e) secondaire par la remise de prix et de bourses;

IL EST RÉSOLU,

QU’un montant de 150,00 \$ soit remis à l'École Secondaire Soulanges dans le cadre de son Gala Méritas 2024-2025.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

65-04-25
Adoption de la Politique numéro 2025-06 de subvention pour l'incitation à la pratique d'activités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encourager les résidents à pratiquer des activités culturelles, récréatives, de loisirs et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir financièrement les résidents pour leur pratique d'activités culturelles, récréatives, de loisirs et communautaires;

CONSIDÉRANT l'actuelle Politique définissant les modalités d'octroi de la subvention municipale pour activités de loisirs et camp de jour adoptée le 9 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de remplacer cette Politique aux fins de modifier les critères d'admissibilités et d'y ajouter des activités admissibles à la subvention et diverses modalités.

IL EST RÉSOLU,

QUE la Politique définissant les modalités d'octroi de la subvention municipale pour activités de loisirs et camp de jour adoptée le 9 juin 2020 soit abrogée.

QUE la Politique numéro 2025-06 de subvention pour l'incitation à la pratique d'activités soit adoptée.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RESSOURCES HUMAINES

GESTION DU TERRITOIRE

66-04-25
Recommandation sur la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole pour l'ajout de l'usage de pêche récréative sur le lot numéro 2 399 186

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation faite par l'entreprise agricole Au fin Délice de l'Érable auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise désire ajouter un usage de pêche récréative, destiné aux clients de la ferme, à même l'étang artificiel existant localisé sur le lot numéro 2 399 186 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser une utilisation à une autre fin que l'agriculture sur le lot numéro 2 399 186 pour une superficie totale de 187 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les conditions de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1), soit que :

- Elle n'a pas d'effet pas le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
- Elle n'a pas d'effet sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;
- Elle n'entraîne pas de conséquences sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants
- Elle n'a pas d'effet sur les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- Il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture
- Elle n'a pas d'effet sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- Elle n'a pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;
- Elle n'a pas d'effet pas la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour la pratique de l'agriculture selon une diversité de modèles et de projets agricoles viables pouvant nécessiter des superficies variées;
- Elle n'a pas d'effet sur le développement économique de la région;
- Elle n'a pas d'effet sur les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;
- Elle n'a pas d'effet sur le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité et hors de la zone agricole puisque l'étang artificiel est existant et est localisé sur le lot numéro 2 399 186;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil recommande favorablement la demande d'autorisation faite par l'entreprise agricole Au fin Délice de l'Érable auprès de la CPTAQ pour l'utilisation à une autre fin que l'agriculture du lot numéro 2 399 186 aux fins d'y ajouter un usage de pêche récréative à même l'étang artificiel existant.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

POINTS D'INFORMATION

Madame Julie Lemieux, mairesse, informe les citoyens sur les affaires diverses suivantes :

- Les vidanges des fosses septiques du secteur des Domaines débuteront le 22 avril prochain et s'échelonneront jusqu'au 31 octobre 2025.
- Le samedi, 19 avril dès 10 h se tiendra au Centre socioculturel un spectacle d'animation pour les enfants et sera suivi d'une chasse aux cocos de Pâques.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la première (1^{ère}) période de questions portant sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance à 20 h 20 et invite les personnes présentes à s'exprimer.

Madame Julie Lemieux, mairesse, ouvre la deuxième (2^e) période de questions portant sur les affaires de la municipalité à 21 h et invite les personnes présentes à s'exprimer.

67-04-25
Levée de l'assemblée

Il est résolu de lever la séance à 21 h 17.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège #1	Steven Strong-Gallant	X	
Conseillère siège #2	Isabelle Paré	X	
Conseiller siège #3	Line Asselin	X	
Conseillère siège #4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège #5	Sébastien Primeau	X	
Conseiller siège #6	Vacant		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

La séance est levée à 21 h 17.

Julie Lemieux
Mairesse

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, Julie Lemieux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Julie Lemieux
Mairesse